

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2012.12.21 : Modification du schéma directeur des circulations douces.

□ M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à l'adoption du plan vélo-Modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son schéma directeur de circulations douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné « la dorsale ».

Cette dorsale sera la colonne vertébrale du schéma directeur des circulations douces et sera réalisée en priorité. Des réflexions sont en cours afin de définir précisément le contour et la programmation de cette opération.

Une étude globale et opérationnelle, préalable à la réalisation du plan vélo voté en 2011, a été menée. Elle a porté sur un diagnostic, une analyse paysagère et une proposition d'un schéma global d'aménagement. Elle a aussi permis d'établir une programmation pluriannuelle des futurs aménagements.

Ses conclusions ont permis de :

- Proposer une programmation par tranche, les premières sections pouvant être lancées en 2014.

- Permettre une mise à jour du schéma directeur, en adaptant les cheminements pour tenir compte des réflexions et d'autre part de le compléter sur la plaine de Versailles, sur les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin qui ont rejoint Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2011.

Ces propositions, ainsi que le lancement de la première tranche du plan vélo, ont été validés par le Bureau communautaire du 18 janvier 2013.

Cette première tranche reprend la priorité du plan vélo de 2011 en réalisant en priorité la dorsale. A l'occasion des études d'avant projet, les différents partenaires financiers ont demandé à ce que l'aménagement envisagé soit continu, en particuliers au niveau des zones urbaines.

Sur certaines portions « en zones urbaines », des aménagements communaux sont prévus afin d'assurer cette continuité. Pour les autres sections, Versailles Grand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Parc se propose d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage permettant ainsi d'assurer une continuité de l'itinéraire afin d'obtenir les subventions de la Région et du Département.

Ces sections, de faible longueur, sont situées sur les communes de Rennemoulin, Buc, Jouy-en-Josas et les Loges-en-Josas.

Enfin, à l'occasion de travaux du SMAROV sur un collecteur, Versailles Grand Parc a la possibilité de réaliser une piste cyclable sur les emprises concernées par cet émissaire. Cette section est située le long de la RD7 entre le chemin des Princes sur la commune de Bailly et l'allée royale sur la commune de Saint-Cyr-l'École.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le schéma directeur des circulations douces, pour chacun de ces points.

Le nouveau schéma directeur est illustré sur la carte annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services